

TOLSTOÏ CRIMINALISTE

Si les Apôtres revenaient sur terre, c'est la presse qu'ils emploieraient sans doute à la diffusion de la bonne nouvelle; l'enseignement oral viendrait en seconde ligne. Nous n'avons donc pas à nous étonner qu'un homme du xx^e siècle, passionnément désireux de transformer le cœur de ses frères par une infusion nouvelle de lumière et de charité, se soit fait apôtre par le livre. Ce qui pourrait nous surprendre davantage, c'est qu'un tel homme existe et qu'il trouve des lecteurs; encore notre surprise serait-elle diminuée en découvrant que, dans cette foule de fervents et de thuriféraires, les néophytes sont rares, que bien plus nombreux sont les dilettantes toujours curieux d'une note nouvelle dans la gamme des émotions artistiques, toujours friands de réveiller leur sensibilité au heurt délicieux de vérités très poignantes et de tableaux très crus. Et cependant chacun sait que Tolstoï a dépouillé aujourd'hui toute vanité d'artiste (1) et a condamné *Anna Karénine*, qu'il jugeait encore trop encombrée de grâces inutiles; il n'écrit plus pour plaire, mais pour convaincre; il ne cherche plus à émouvoir que pour donner à l'âme de ses lecteurs cet ébranlement salutaire qui fait monter la prière aux lèvres et provoque les conversions.

Mais ce n'est pas un article littéraire que j'ai la prétention d'écrire. Eussé-je quelque goût pour le métier de critique que j'y sentirais bien vite mon insuffisance. S'il me semble utile de consacrer quelques pages à l'étude de *Résurrection*, le dernier livre de Tolstoï, et, comme on l'a dit, « son chef-d'œuvre involontaire » (2), c'est parce que l'action de ce roman se déroule tout entière dans les prisons russes ou les bagnes sibériens (3) et qu'à plusieurs reprises les criminolo-

(1) V. Jules LEMAITRE, *Opinions à répandre*, p. 203, où se trouve un intéressant parallèle entre Tolstoï et Racine repent du théâtre. — Conf. René DOUMIC, *Études de littérature française*, 4^e série, p. 169.

(2) Jules LEMAITRE, *loc. sup. cit.*, p. 200.

(3) Avant Tolstoï, ce milieu des prisons et des criminels avait déjà été décrit de main de maître par Dostoïevsky, notamment dans ses *Souvenirs de la Maison des Morts*, qui contiennent de nombreuses observations sur les codétenus de l'auteur, dont bien des criminalistes ont fait leur profit, entre autres GAROFALO, *Criminologie* p. 84, 90, 95, 100, et ALIMENA, *I. luneti e i modificatori dell'imputabilità*, t. I, p. 207 et 215 et s.

gistes les plus connus de ce temps, M. Tarde entre autres, y sont quelque peu maltraités. Il me souvient d'une polémique qui fut, dans cette Revue même, assez vivement menée contre le *Coupable* de François Coppée (1). C'est un précédent dont je m'autorise. Il faut avouer que tous, tant que nous sommes, gens à prétentions scientifiques, juristes ou médecins, chimistes ou sociologues, nous avons le caractère mal fait. Dans les loisirs que nous prélevons sur nos occupations, habituellement austères, nous demandons volontiers aux poètes, aux romanciers, aux journalistes quelque invention où notre esprit s'attarde et se délasse; mais, si dans l'incessante recherche de choses inédites ou inaperçues qui s'impose à ces forçats de la plume, pour « amuser les gens qui passent, leur plaire aujourd'hui et recommencer demain », il leur arrive d'oublier que le cœur est à gauche, ou que l'eau bout à 100 degrés, de laisser échapper une hérésie juridique ou de commettre un anachronisme, c'est avec une certaine allégresse que tous les spécialistes, embusqués dans leur champ d'études, si étroit parfois, exploitent l'erreur plaisante de ces hommes de lettres, qui, sans être tenus de tout savoir, devraient au moins ne rien ignorer.

Ce n'est pas, je dois le dire, avec une pareille disposition d'esprit que j'aborde l'analyse de *Résurrection*. Je crois n'avoir éprouvé aucune joie inconvenante en surprenant quelques lacunes considérables dans les connaissances pénitentiaires du comte Tolstoï, ou en constatant que sa bibliothèque devait être pauvrement montée en ouvrages de criminologie. Il n'est rien, dans tout cela, qui puisse diminuer la gloire du penseur russe aux yeux des générations présentes ou futures, tandis que l'effort que je vais faire pour dégager ce que son œuvre contient d'erroné ou d'excessif risque d'être interprété comme la revanche envieuse d'un pédant, qui ne pardonne pas à ce grand semeur d'idées d'avoir abattu d'un geste un peu trop large quelques arbustes dans son jardin. Et pourtant, s'il ne s'agissait que de rectifier un détail ou de signaler ça et là d'excusables ignorances, je ne me permettrai point d'apporter une note discordante dans le concert admiratif que l'apparition de *Résurrection* a provoqué dès la première heure, alors que l'*Écho de Paris*, qui en eut la primeur, n'en avait encore publié que quelques pages. J'ai lu ce livre comme son auteur désire sans doute qu'il soit lu; j'ai cherché à me soustraire à la fascination de ce talent malgré lui dominateur, à me rappeler —

(1) *Revue*, 1896, p. 1431; 1897, p. 216. La thèse du *Coupable* n'est d'ailleurs pas sans analogie avec celle de *Résurrection*, comme on pourra s'en rendre compte au cours de cette analyse; mais elle est moins révolutionnaire.

oh ! sans y réussir toujours — que cette œuvre puissante et charmeuse était avant tout une énergique affirmation de revendications sociales, une profession de foi révolutionnaire, et c'est contre cette foi et contre ces principes que j'élève aujourd'hui la contradiction.

Mais, avant d'aller plus loin, quelques mots sur le roman lui-même.

Un homme de haute condition, le prince Nekhludov, a séduit une jeune fille nommée Katucha, que ses tantes ont recueillie et qu'elles élèvent dans une situation peu définie, « à demi une femme de chambre, à demi une demoiselle » ; le lendemain de la faute, il part pour la guerre contre les Turcs en lui glissant un billet de 100 roubles. Cette faute, dont elle plutôt victime que responsable, est pour Katucha le point de départ précis d'une décadence aussi rapide que profonde ; elle s'aperçoit qu'elle est enceinte. « Depuis ce moment, tout lui parut à charge ; elle ne songeait qu'aux moyens d'échapper à la honte qui l'attendait ; elle servait ses maîtresses à contre-cœur et avec négligence... A la fin, comme celles-ci disaient toutes deux, elles se virent contraintes à « se séparer d'elle », ce qui signifie qu'elles la jetèrent dehors ». Katucha entre comme femme de chambre chez un Stanovoï quinquagénaire ; elle est obligée de le quitter au bout de trois mois, pour échapper à ses ardeurs automnales. Elle n'a pas cette beauté qui impose le respect tout en forçant l'attention, mais un charme troublant, qui, même à son insu, éveille chez les hommes qui l'approchent le désir brutal. Elle va faire ses couches chez une sage-femme de village, qui la prend comme pensionnaire. Son enfant meurt ; elle-même contracte la fièvre puerpérale. Une fois guérie, elle se remet, avec 6 roubles dans sa poche, en quête d'un emploi.

Un garde forestier marié la prend à son service ; il la poursuit de ses instances ; elle devient sa maîtresse par lassitude. La femme du garde, informée, la renvoie sans même lui payer ses gages. A ce moment, Katucha eût pu se ressaisir, car on lui offre de travailler comme blanchisseuse ; mais elle trouve le métier trop pénible et préfère chercher une nouvelle place de bonne « à tout faire ». Répétition des mêmes aventures que ci-dessus, mais cette fois avec le fils de la maison, collégien aux moustaches naissantes, — nouveau renvoi.

Alors commence pour elle la vie de femme galante, d'abord avec un vieux monsieur, écrivain à la mode, puis avec un commis de magasin, qui la quitte, après lui avoir promis mariage. Sur ces entrefaites, on lui propose d'entrer dans une maison de tolérance. « La Maslova (c'est le nom que Katucha a pris depuis sa chute) avait à choisir, d'une part, un emploi humiliant de servante dans lequel, suivant toute probabilité, elle aurait à subir les obsessions des hommes

et devrait se livrer à une prostitution secrète et précaire ; d'autre part, une position assurée et tranquille, une prostitution avérée, protégée par la loi, grassement rétribuée. Elle choisit *naturellement* le second parti. »

Dans cette maison, elle resté six ans ; la septième année, elle est accusée d'avoir empoisonné un client, riche marchand sibérien. Cette accusation la mène devant la Cour d'assises, où Nekhludov siège comme juré. Le prince a quitté l'armée ; il mène la vie égoïste et capitonnée de beaucoup de gens riches. Cependant, c'est un homme bon, dont les hautes qualités morales se sont déjà affirmées dans sa première jeunesse, mais ont été étouffées par son passage à l'armée, puis par ce milieu de mondanité oisive où sa fortune et son titre lui imposaient de vivre.

Mais elles vont ressusciter — d'où le titre du livre — à la vue de cette misère et de cette abjection dont il est l'auteur pleinement responsable. La voie de l'expiation s'ouvre devant lui ; il s'y engage, lui le timide, l'homme au caractère faible, avec une joie austère. Désormais il s'attache pas à pas à cette femme qu'il a fait tomber et qu'il veut relever ; il a été l'instrument de sa chute, il sera celui du salut ; il va la voir en prison tous les jours. Elle est injustement condamnée ; il forme un pourvoi en cassation, puis en grâce ; il la suit dans toutes ses étapes sur la route de la Sibérie, résolu à la prendre pour femme quand elle sera libérée, avant même si c'est possible, résolu à lui sacrifier son honneur aux yeux des hommes, lui ayant ravi le sien. Cependant Katucha n'accepte pas ce sacrifice, dont elle finit par comprendre la grandeur ; graciée, elle annonce l'intention d'épouser un condamné politique.

Dans cette analyse de *Résurrection*, je me suis longuement étendu sur la chute de la Maslova, afin de montrer à quel point Tolstoï la conçoit comme l'aboutissement fatal d'un caprice de grand seigneur. Cette conception lui est habituelle : l'abjection et les crimes des petits ne sont à ses yeux que la résultante rigoureuse des vices des puissants et des iniquités consacrées par notre organisation sociale. Quand un malheureux a glissé jusqu'au bas de la pente, on ne saurait sans impudeur lui reprocher de ne pas s'être arrêté en route ; le vrai coupable, c'est celui qui lui a donné la première impulsion, c'est le maître qui a séduit sa servante, le patron qui démoralise ses ouvriers par un travail excessif, le seigneur terrien qui laisse ses paysans croupir dans la misère et l'ignorance, au lieu de leur abandonner la terre sur laquelle tous les hommes ont un droit égal. On sait depuis longtemps quelles conclusions les doctrines communistes

et égalitaires se croient autorisées à tirer de ces contrastes sociaux : Tolstoï, lui, s'en inspire pour mettre en doute la légitimité de la répression pénale.

Ce doute, il le représente envahissant peu à peu l'âme de Nekhludov, depuis cette audience de la Cour d'assises où la Maslova fut condamnée pour un crime qu'elle n'avait pas commis, jusqu'à la visite de la lugubre prison sibérienne qu'il fait en compagnie d'un Anglais distributeur de Bibles ; à ce moment, toutes les illusions qu'il pouvait avoir encore, et ce n'est pas beaucoup dire, sur l'efficacité de la justice répressive s'évanouissent définitivement. L'organisation pénale de nos sociétés civilisées lui apparaît comme quelque chose de monstrueux et d'inexplicable ; mais, à l'instant même où il se prend à chercher avec une nouvelle ardeur le mot de cette énigme qu'il a tant de fois roulée dans sa tête, ses yeux tombent sur un passage des Évangiles que l'Anglais lui a glissés dans la main : « Alors Pierre s'avançant vers Jésus lui dit : Maître, combien de fois devrai-je pardonner à mon frère qui m'aura offensé ? Devrai-je lui pardonner jusqu'à sept fois ? — Et Jésus lui répondit : Je ne dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante-sept fois (1) ». Il continue à lire et recueille cette autre parole du Sauveur : « Que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre ! (2) ». — « Ainsi s'éclaire aux yeux de Nekhludov la pensée que l'unique remède au mal dont souffraient les hommes consistait en ce qu'ils se reconnussent toujours comme ayant une dette envers Dieu et, par suite, comme n'ayant nul droit de juger ou de punir les autres hommes. Il comprit soudain que l'effroyable mal dont il avait été témoin dans les prisons et les convois, et que la tranquille assurance de ceux qui produisaient ce mal ou qui le toléraient, que tout cela provenait uniquement de ce que les hommes avaient entrepris une chose impossible : étant mauvais eux-mêmes, ils avaient entrepris de corriger le mal. Des hommes vicieux prétendaient corriger des hommes vicieux. Or, étant vicieux, ils ne pouvaient que propager le vice au lieu de le corriger ; étant corrompus, ils répandaient autour d'eux leur propre corruption. » Toute la philosophie pénale de Tolstoï tient dans ces quelques lignes. Il est curieux de constater qu'il se trouve en parfaite communion d'idées avec un de ces criminalistes qu'il dédaigne, M. Vargha, le distingué professeur de Gratz, qui, dans son dernier ouvrage (3) que Tolstoï

(1) *Évangile selon saint Jean*, VIII, 7.

(2) *Évangile selon saint Mathieu*, XVIII, 21, 22.

(3) *Die Abschaffung der Strafknechtschaft*. — Gratz, 2 vol. 1896-1897 — Cf. *Revue*, 1897, p. 1145.

n'avait pas sans doute sur ses rayons, ne vise à rien moins qu'à l'abolition de la peine, à la suppression du ressort de l'intimidation, à la cure morale sans douleur. Il est vrai que, la question pénale étant avant tout une question sociale, il reconnaît que toutes ces belles choses ne deviendront possibles que par une refonte préalable de la société. Or c'est bien la thèse que Tolstoï formule avec plus de franchise et de netteté en prêchant — c'est bien le mot, je crois — la suppression de la peine par la suppression du crime et le retour aux préceptes de l'Évangile, dont « l'application aurait aussitôt pour conséquence de créer une société humaine absolument nouvelle, supprimant toute violence et toute injustice et, dans la mesure promise à la faiblesse humaine, inaugurant sur la terre le Royaume des Cieux. »

J'avoue toutefois que le rapprochement entre le romancier et le criminaliste n'est pas à l'avantage de ce dernier. Vargha, qui se réclame de la science pour annoncer l'âge d'or des pénalités sans souffrance et des sociétés sans prisons, se perd dans la foule des sympathiques et doux rêveurs, égarés, au cours du siècle qui vient de finir, à la recherche d'une chanson nouvelle pour bercer la douleur humaine (1).

Tolstoï, au contraire, qui associe les destinées meilleures du monde à la diffusion de la morale évangélique, s'essaye à renouveler l'œuvre apostolique des premiers siècles de l'Église ; il a pour lui l'autorité de l'histoire, qui montre qu'une première fois déjà cette morale a pu conquérir le cœur des hommes et le transformer, et, s'il estime que cette victoire n'a pas eu de lendemain, si, à son point de vue, les nations modernes se retrouvent plongées dans un état de néo-paganisme, rien de plus légitime que d'attendre des mêmes préceptes une seconde et définitive régénération.

Mais il me semble que j'ai commencé cette étude par une synthèse qui eût dû lui servir de conclusion. Je ne regrette pas trop ce défaut de méthode ; avant de soumettre à une critique incolore et — qu'on me le pardonne ! — quelque peu scientifique, les boutades et les paradoxes que Tolstoï s'est permis dans le domaine de la criminologie et de la politique criminelle, il m'a plu de saluer la pensée héroïque à laquelle cet homme de bien a voué son âge mûr et sa vieillesse, et d'envoyer à cette lumineuse et géniale figure l'hommage d'une admiration qui n'est pas celle d'un esthète.

(1) Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que cette poétique formule, vulgarisée par M. Jaurès, est extraite d'une strophe de la *Germania*, de Henri Heine.

La première escarmouche de Tolstoï avec la justice criminelle éclabousse fortement la magistrature et le jury. Son idée fixe est de montrer que jurés et magistrats sont des hommes comme les autres, quelquefois inférieurs à ceux qu'ils condamnent (1), et qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ne réussissent même pas à oublier leurs rendez-vous galants, leurs querelles de ménage ou leurs maux d'estomac. Le rendez-vous galant oblige le président à écourter l'audience; il faut qu'à six heures il ait rejoint la rousse Clara, aussi donne-t-il aux jurés des instructions incomplètes, dont l'insuffisance provoque une erreur judiciaire. Les scènes de ménage, que le premier assesseur a eues avec sa femme, l'ont plongé dans un abîme de moroses réflexions; il sait qu'il n'aura pas à dîner chez lui ce soir, et on comprend que, sous le coup d'une pareille infortune, il n'apporte aux débats qu'une attention distraite. Enfin, le catarrhe d'estomac du second assesseur l'absorbe au point de le détraquer; voyez plutôt dans quel état d'esprit il prend sa place à l'audience: « Il s'était dit que, si le nombre des pas qu'il aurait à faire pour aller de la porte de son cabinet jusqu'à son siège se trouvait être divisible par trois, c'est que son nouveau régime le guérirait de son catarrhe; sinon, non. Or, il n'y avait en tout que vingt-six pas; mais, au dernier moment, le juge tricha un peu, fit un petit pas de plus et arriva à son siège en comptant le vingt-septième pas. »

J'allais oublier le substitut; c'est un faiseur, un débauché, verni par la lecture de quelques criminalistes à la mode, teinté de positivisme, ne préparant jamais une affaire et se contentant de prendre connaissance du dossier à l'audience, au cours des débats (2); avec cela systématiquement hostile aux acquittements, en un mot « un terrible imbécile », murmure à l'oreille du président le juge à la femme acariâtre.

Et ne croyez pas que ce cuistre incapable soit une individualité isolée dans le corps du ministère public! Tolstoï, par un raffinement cruel, nous laisse entendre qu'il fut dans sa jeunesse un fort en

(1) Voici, à titre de document, un fragment de conversation entre Nekhludov et son beau-frère, le magistrat Ignace Nicéphorovitch :

« IGNACE. — Je ne puis vous laisser dire que les magistrats condamnent des hommes supérieurs au niveau commun. Les hommes que nous condamnons sont, pour la plupart, le rebut de la société.

» NEKHLUDOV. — Et moi, je connais des forçats qui sont incomparablement supérieurs à leurs juges! »

(2) « Il avait déjà combiné le plan général du réquisitoire qu'il prononcerait dans l'affaire de l'empoisonnement; mais il avait encore à prendre connaissance des faits mêmes de l'affaire, pour appuyer et étoffer son argumentation ».

thème et, comme on dit, un sujet d'avenir. « Ce magistrat, naturellement sot, avait en outre le malheur d'être sorti du Gymnase avec une médaille d'or et, plus tard, à l'Université, d'avoir remporté un prix pour sa thèse sur *les Servitudes dans le Droit romain*, de telle sorte qu'il était au plus haut degré vaniteux, satisfait de soi — ce à quoi avaient encore contribué ses succès auprès des femmes — et la conséquence de tout cela était que sa sottise naturelle avait pris des proportions extraordinaires. » Devenu magistrat, il n'a pas cessé de se croire à l'école et de poser pour le jeune savant. « Son réquisitoire était tout rempli des formules les plus nouvelles, de ces formules qui étaient de mode dans son cercle et qui passaient alors, et qui passent encore aujourd'hui, pour le dernier mot de la science. Il y était question d'hérédité, de criminalité innée, de Lombroso, de Tarde et d'évolution et de lutte pour la vie et de Charcot et de dégénérescence. »

Voici d'ailleurs, comme échantillon de son éloquence, la péroraison de ce réquisitoire: « Vous pénétrerez jusqu'au fond de la signification de ce crime; vous vous convaincrez du danger que constituent pour la société des éléments dégénérés, des phénomènes pathologiques, dirais-je, tels que la Maslova, et vous préserverez la société de la contagion de ces phénomènes; vous empêcherez les éléments sains et robustes de la société d'être contaminés au contact de ces éléments morbides! »

La verve satirique de Tolstoï n'épargne d'ailleurs aucune juridiction. Au Sénat, qui connaît du pourvoi en cassation de la Maslova, nous retrouvons d'autres silhouettes aussi tristement grotesques, au milieu desquelles se détache rapidement dessinée la figure sympathique — la seule — du substitut Sélénine, l'ancien condisciple de Nekhludov; encore a-t-il subi quelque peu la déformation professionnelle.

Côté du jury maintenant. — Ici le noble comte eût pu s'en donner à cœur joie; c'était une occasion de se rencontrer avec M. Tarde, dont il paraît se séparer sur d'autres points. Cependant, tout compte fait, c'est encore avec une certaine indulgence qu'il a crayonné les types divers, les mêmes d'ailleurs en Russie qu'en France, de cette garde nationale de la magistrature. Voici le marchand Baklachov, le seul qui ait du bon sens, ce sens pratique que donnent les affaires, le colonel retraité Ivan Séménovitch, âme sensible de vieux guerrier, proie facile pour les ténors de Cour d'assises, le professeur Pierre Gérassimovitch, gaffeur, encombrant, cherchant à se faire valoir et à placer partout son mot, puis un vieil ouvrier à qui la vie fut dure

et qui se borne à répondre négativement à toutes les questions ou à demander au moins les circonstances atténuantes. « Nous-mêmes, dit-il, ne sommes pas des saints. » J'ai idée que Tolstoï s'est passagèrement incarné dans cet indulgent vieillard. Terminons enfin par le président du jury, le conseiller Nikiforov, personnage décoratif, très verbeux, se donnant comme familier des coulisses du Palais : en France, la défense l'eût récuse.

Rentré après la clôture des débats dans la salle de délibération, tout ce monde bavarde à tort et à travers, raconte des histoires qui ne riment à rien ; l'heure presse et rien encore n'a été décidé pour la Maslova. Finalement, les suffrages se précipitent sur une réponse incohérente, qui déclare l'accusée coupable d'avoir versé le poison sans intention de voler — les jurés oublient d'ajouter le plus important — « et sans intention de donner la mort », le président ayant omis lui-même dans ses instructions de leur rappeler qu'ils pouvaient insérer cette formule dans le verdict. « En somme, les réponses adoptées par le jury ne le furent point parce que tous les jurés étaient du même avis. Elles furent adoptées... surtout parce que les jurés étaient las, qu'ils avaient hâte de se retrouver libres et d'aller dîner, de telle sorte qu'ils s'étaient jetés sur le premier avis qu'on leur avait proposé. » Voilà comment un verdict se fabrique et ce qu'il signifie ordinairement... il n'empêche que cette lassitude des jurés, jointe à l'étourderie du président, va coûter quatre ans de travaux forcés à la Maslova.

Nous connaissons maintenant les hommes, magistrats ou jurés, que notre organisation sociale appelle à statuer sur la vie, l'honneur et la liberté de leurs semblables. Tolstoï, nous devons bien le prévoir, ne manque pas de les rapprocher, dans un impressionnant contraste, des malheureux qu'ils ont à juger. Nekhludov, qui fait du tourisme pénitentiaire à sa façon, n'a point perdu son temps au cours des multiples visites à la prison que lui imposent son repentir et ses idées d'expiation ; il a fait ses observations et, comme c'est un esprit méthodique, il les a classées.

« De ses relations personnelles avec les prisonniers, des renseignements fournis par l'avocat et par l'aumônier de la prison et aussi de statistiques judiciaires patiemment consultées, Nekhludov avait tiré la conclusion que l'ensemble des détenus appelés « criminels » pouvait se répartir en cinq espèces d'hommes.

» A la première espèce appartenaient des détenus tout à fait innocents, victimes d'erreurs judiciaires : tel le faux incendiaire Menchov, telle la Maslova et d'autres. Au dire de l'aumônier, le nombre de ces

hommes était assez restreint : environ sept pour cent (1). Mais leur situation était, en revanche, particulièrement digne d'intérêt.

» La seconde espèce comprenait des hommes condamnés pour des crimes qu'ils avaient commis dans des circonstances exceptionnelles, telles que la fureur, la jalousie, l'ivresse et pour des crimes *que les juges de ces hommes très vraisemblablement auraient commis comme eux* dans les mêmes circonstances. Ces détenus-là étaient, en proportion, très nombreux : la moitié environ du total des détenus, d'après ce que Nekhludov avait pu calculer.

» Dans le troisième groupe se trouvaient des hommes condamnés pour avoir accompli des actes qui, à leurs yeux, n'avaient rien de coupable, mais qui passaient pour des crimes aux yeux des hommes chargés de rédiger et d'appliquer les lois. Tels des détenus accusés de vente prohibée d'eau-de-vie de contrebande, de vol d'herbes ou de bois dans les propriétés privées ou publiques.

» La quatrième classe de criminels comprenait tous ceux qui avaient été condamnés simplement parce qu'ils étaient d'une valeur morale supérieure à la moyenne de la société : tels les membres des diverses sectes religieuses, tels les Polonais, les Tcherkesses condamnés pour avoir défendu leur indépendance, tels les détenus politiques condamnés pour insubordination à l'autorité.

» Enfin la cinquième espèce d'hommes était faite de malheureux à l'égard desquels la société était infiniment plus coupable qu'ils n'étaient eux-mêmes coupables à l'égard de la société. C'étaient des hommes qu'elle avait abandonnés, qu'elle avait abrutis une incessante oppression — que les conditions de leur vie avaient conduits pour ainsi dire systématiquement à commettre l'acte considéré comme criminel. Il y avait dans la prison beaucoup de voleurs et de meurtriers qui appartenaient à cette catégorie. Nekhludov rattachait aussi à la même catégorie ces hommes, foncièrement et naturellement pervers, qu'une nouvelle École nomme les criminels-nés et dont l'existence constitue le plus fort argument de ceux qui soutiennent la nécessité des Codes et des châtiments. Ces représentants du soi-disant type criminel étaient, eux aussi, pour Nekhludov, des malheureux envers qui la société avait plus de tort qu'ils n'en avaient envers elle ; mais, au lieu d'être coupables envers eux seuls, la société l'avait

(1) Plus loin, Nekhludov, au cours d'une conversation très vive avec son beau-frère, évalue la proportion des innocents à cinquante pour cent : « Je me suis convaincu, dit-il, que près de la moitié des gens que condamnent les tribunaux sont innocents ». J'hésite à croire que Tolstoï, dont Nekhludov est pourtant le porte-parole habituel, assume la responsabilité d'une telle exagération.

été aussi envers leurs parents et leurs grands-parents, ce qui rendait sa responsabilité envers eux encore plus lourde. »

Notez que cette classification est très nette et qu'elle est complète. Je m'empresse de le reconnaître, tout en avouant ne pas comprendre comment Tolstoï s'en autorise pour partir en guerre contre la nécessité et la légitimité des peines. Mais n'anticipons pas sur la discussion.

Quand on étudie le monde des criminels avec le parti pris d'innocenter, d'une part, tous ceux qui ont été condamnés par des juges qui ne valaient pas mieux qu'eux, et, d'autre part, tous ceux qui peuvent faire remonter à un vice de notre organisation sociale la source, même lointaine, de leur déchéance, on se prend facilement de sympathie pour ces pauvres gens envers qui, au rebours du mot d'Alphonse Karr, la société a « commencé ». C'est ce qui arrive à Nekhludov. Ce n'est pas seulement chez les condamnés politiques qu'il trouve des âmes d'élite; il est convenu que notre pitié et notre admiration leur sont d'avance acquises. Aussi Tolstoï, par discrétion sans doute, nous a-t-il évité une réédition — en mieux évidemment — des *Martyrs de la Sibirie*. Quelques scènes émouvantes où sont opposées en un singulier contraste les souffrances et la grandeur morale de ces malheureux et puis, à la fin, la mort du jeune phthisique Kriltzov, enlevé dans un vomissement de sang après avoir craché ses poumons d'étape en étape, et dormant son dernier sommeil à côté de trois cadavres de détenus, dans une chambre mortuaire qui sert en même temps d'entrepôt à bois, cela suffit pour attirer sans trop d'insistance notre compatissante attention sur toute cette catégorie de condamnés. Mais, je le répète, ce n'est point pour eux que Tolstoï a écrit *Résurrection*; c'est pour les criminels de droit commun; c'est pour les voleurs récidivistes comme Ochetin, les assassins comme Fédorov. « Ceux-là, avec tous leurs vices, étaient sympathiques à Nekhludov », car « leur criminalité provenait simplement de ce que la société avait toujours refusé de s'occuper d'eux ». C'est toujours la même antienne, et comme l'obsession de ce livre. S'il y a parmi les repris de justice quelques figures répugnantes, quelques êtres qui « dégoûtent » le prince par « leur abrutissement et leur cruauté », il ne s'en étonne pas, car, dans le monde aussi, « dans les salons, en grand uniforme ou en robe de dentelles, il avait eu l'occasion de rencontrer bien d'autres personnes dont la tête, comme on dit, « ne lui revenait pas ». Il y a là une question de répulsion ou d'attraction personnelle. On ne saurait en induire l'existence d'un type criminel ni même de certains stigmates de criminalité (1).

(1) Dostoïevsky paraît d'un avis contraire.

Et Nekhludov se pose avec une angoisse sans cesse croissante cette question, qu'il n'arrive à résoudre qu'aux dernières pages du livre, illuminé soudain par la lecture des Évangiles. A toute force il veut savoir « pourquoi ces hommes étaient mis en prison et torturés de toute manière, tandis que d'autres hommes, semblables à eux et même très inférieurs à quelques-uns d'entre eux, étaient laissés en liberté et chargés de les juger et de les condamner... de quel droit quelques hommes enfermaient, torturaient, déportaient, battaient, tuaient d'autres hommes, alors qu'ils étaient eux-mêmes pareils à ces hommes qu'ils torturaient, tuaient, battaient ». Cette réponse, il l'a demandée d'abord à la science, avant de la recevoir de la révélation. Il a lu attentivement « les écrits de Lombroso, de Garofalo, de Ferri, de Maudsley, de Tarde et de leurs confrères en criminologie ». Mais cette lecture n'a été pour lui « qu'une source d'amères déceptions ». En vérité, il a dû lire trop vite, en sautant les pages, et cela ne m'étonnerait guère, car l'excellent homme s'est mis trop d'occupations sur les bras; puis, il faut avouer que la question est étrangement posée. Qu'il existe des juges indignes et de déplorable systèmes pénitentiaires, cela est hors de doute; mais les criminologistes qui n'en sont pas cause ne peuvent que le regretter, et, quand on nous demande pourquoi d'autres hommes se croient autorisés « à battre et à torturer leurs semblables en toute manière », nous ne pouvons répondre que par la condamnation la plus formelle de pareils procédés, et cette condamnation nous l'avons maintes fois formulée. C'est aujourd'hui un axiome de la science répressive que la peine ne doit pas être conçue comme une expiation, mais comme un simple instrument de défense sociale. L'homme n'a ni le droit ni les moyens de satisfaire, en châtiant, aux exigences de la souveraine justice. Il n'en a pas le droit, car, entre coupables et justiciers, il n'y a souvent que l'épaisseur d'une occasion; il n'en a pas les moyens, car Dieu seul peut scruter les consciences et doser les responsabilités. Ce qui lui est permis et ce qui lui est possible, c'est de défendre sa vie sociale et sa vie individuelle — l'une étant le complément nécessaire de l'autre — contre les actes qui peuvent en compromettre l'intégrité et surtout contre la répétition imitative de ces mêmes actes. Cette défense est, il est vrai, ressentie dans la conscience collective comme une sanction, un châtiement, une expiation, parce que cette défense consiste essentiellement dans la menace ou l'infliction d'un mal et que l'expiation, elle aussi, appelle la souffrance; mais ce n'est là qu'une harmonieuse coïncidence des lois sociales et morales, dont le criminaliste doit se réjouir et faire son profit, tout en se gardant d'y chercher des

indications pour le mode et la mesure de la peine. Ce sont là des idées qui, je l'espère, sortiront peu à peu du domaine de la science et feront bientôt l'objet d'une prudente vulgarisation (1). Tolstoï, homme du monde, eût pu les ignorer : mais je m'étonne qu'en feuilletant ces livres qu'il a si anxieusement interrogés, Nekhludov ne les ait pas recueillies en passant, comme un refrain qu'on apprend sans même y prêter l'oreille. Il eût pu voir aussi, dans ces livres, que la peine n'est pas, à nos yeux, l'arme la meilleure dans la lutte contre le crime, et que les principaux efforts de notre science tendent bien plutôt à tarir la criminalité dans ses sources qu'à la réprimer dans ses manifestations (2).

Pourquoi s'étonne-t-il de nous voir étudier « l'influence exercée sur le crime par le climat, par l'alimentation, par l'ignorance, par l'hypnotisme, par la passion ? » Et il aurait pu et dû ajouter « par la misère, la débauche, l'alcoolisme, la désorganisation de la famille, le travail industriel, la presse, l'irrégion », facteurs de criminalité autrement importants que l'hypnotisme ou le climat, qu'il prend la peine de citer. Ne faut-il pas, quand on veut combattre un fléau, en rechercher minutieusement les causes, afin de les détruire une par une par des mesures préventives appropriées ? Pourquoi faire grief à Tarde de son étude des lois de l'imitation ? N'a-t-elle pas attiré l'attention sur la contagion du meurtre par le livre et par la presse et conduit quelques législateurs à interdire les chroniques judiciaires à grand tapage ? Qu'y a-t-il de critiquable dans nos recherches sur le tempérament criminel et la dégénérescence ? Ne doivent-elles pas avoir pour résultat l'organisation d'un traitement répressif plus rationnel pour une catégorie nombreuse de criminels ? Toutes nos études spéculatives ont un aboutissement pratique, je viens de le montrer en choisissant à dessein deux exemples qui, à première vue, ne paraissent pas favorables à une pareille affirmation.

Oh ! je sais bien que nos remèdes sont partiels et souvent d'une effi-

(1) Ce n'est pas à nos lecteurs que nous avons la prétention de révéler cette doctrine dominante de la science répressive moderne. Voici d'ailleurs quelques références choisies parmi beaucoup d'autres et sous l'autorité desquelles je place les affirmations qui précèdent : VON LISZT, *Der Zweckgedanke im Strafrecht*. — *Zeitschrift-Strafrechtswissenschaft*, 1883, et de nombreux articles parus dans la même Revue. — ID., *Lehrbuch*, 1899, p. 59 s. — SEUFFERT, *Was will, was wirkt, was soll die Staatliche Strafe?* — *Rektorats rede*, Bonn, 1887. — FERRI, *Sociologia criminale*, 4^e éd., 1900, notamment p. 515 et sq. — SALEILLES, *Individualisation de la peine*, notamment p. 37, 38, 231 et 232. — *Conf. C. R. du Congrès de législ. comp.*, Sect. de criminologie, *Revue*, 1900, p. 1145 s.

(2) Que Tolstoï n'a-t-il lu *Crimes contre les criminels*, de Robert JUGEROLL. Cf. *Revue*, 1891, p. 1011.

cacité lente ; je sais que, dans la pensée de Tolstoï, la mesure préventive par excellence, c'est le retour du monde civilisé à la morale de l'Évangile, et je conviens qu'elle serait en effet radicale ; mais, jusqu'à présent, quelques bons esprits seulement ont aperçu la portée sociale et purement utilitaire de cette régénération morale qui rendrait inutiles toutes nos lois ouvrières et nos Codes répressifs, l'amour des hommes les uns pour les autres, largement diffusé, suffisant à tout. A notre époque si divisée, où toutes les intelligences et toutes les convoitises se heurtent en d'incessantes luttes sociales, politiques et religieuses, si l'on veut trouver pour les gens de bonne volonté un terrain d'entente et d'action commune, peut-être n'est-il pas de bonne politique de les convier tous sans distinction à chercher le Royaume de Dieu, le reste devant leur être donné par surcroît. Peut-être est-ce, au contraire, vers ce surcroît qu'il importerait d'abord de diriger leurs efforts, c'est-à-dire vers le bien-être des classes pauvres, l'allègement du labeur de la vie pour les déshérités, la tempérance, la moralisation de la presse et de l'image, et aussi la répression intelligemment conduite des malfaiteurs. Qu'un penseur de haut vol comme Tolstoï entrevoie, au cours d'apocalyptiques méditations, « la douce, la reposante, la bienfaisante lumière » qui marque pour l'humanité sa halte finale dans sa marche vers le bonheur, nous le comprenons aisément et nous lui savons gré d'avoir aussitôt cherché à pénétrer de son enthousiasme et de ses espérances la multitude souffrante, de lui crier qu'elle n'est pas faite pour l'abattoir et la jouissance de quelques-uns, mais pour l'amour et pour la paix ! Mais n'oublions pas les nombreuses étapes qui la séparent de cette terre promise, et n'ayons pas de rigueur pour les pionniers modestes qui lui tracent sa route au jour le jour, cherchant péniblement à ajouter le progrès de demain à celui d'aujourd'hui. Rien n'empêche d'ailleurs l'apôtre et le philanthrope de collaborer, car au fond, qu'il s'agisse d'avancer par bonds ou à petits pas, de provoquer une révolution ou de favoriser une évolution, c'est toujours dans le même sens que l'on tente d'orienter l'humanité.

Mais nous voilà bien loin de *Résurrection*, — peut-être pas si loin cependant que nous le pensons. J'ai voulu montrer qu'il y avait dans notre science une réponse à la question que Nekhludov lui posait. L'impatient chercheur, sans vouloir l'entendre, a eu le tort de tourner les talons en nous traitant de joueurs de flûte. Nous ne lui en voulons pas ; bien d'autres l'ont fait avant lui.

D'ailleurs, outre son impatience naturelle, Nekhludov avait d'autres raisons pour ne pas comprendre la réponse que nous lui ferions.

C'est un homme de parti pris. Et d'abord, il est collectiviste ; il rêve et, ce qui est plus rare, il pratique la mise en commun des terres. Dès lors, la peine qui sanctionne la violation de la propriété individuelle lui paraît injustifiable, puisque cette propriété elle-même est un vol — il le dit en propres termes, sans prendre la peine de citer Proudhon, dans une conversation avec son beau-frère, Ignace Nicéphorovitch, qui est magistrat. On comprend également qu'il m'est impossible de le suivre sur ce terrain, car je parle ici en spécialiste de la science pénale et j'ai trop peu du « *ne sutor ultra crepidam* ».

Mais j'arrive à un autre préjugé de Nekhludov contre l'organisation pénale des nations civilisées, sur lequel je puis me prononcer avec quelque compétence. Le prince a été très défavorablement impressionné par le régime pénitentiaire de son pays, et, comme il est enclin aux généralisations hâtives, il arrive immédiatement aux pires conclusions. Voici d'ailleurs le résumé de ses critiques ; il les a classées, car nous avons déjà vu que c'est un esprit méthodique.

« Il avait l'impression d'abord que, entre tous les hommes qui vivaient en liberté, la magistrature et l'administration choisissaient les plus ardents, les plus éveillés, en un mot les plus vivants, mais aussi les moins prudents et les moins rusés et que ces hommes, sans être plus coupables ni plus dangereux que ceux qui restaient en liberté, se voyaient enfermés dans des prisons, des étapes, des bagnes où on les maintenait durant des années dans l'oisiveté, loin de la nature, de la famille, du travail, c'est-à-dire en dehors de toutes les conditions normales de la vie humaine.

» En second lieu, Nekhludov avait l'impression que ces hommes dans les prisons, étapes, etc., se voyaient soumis à toute une série d'humiliations, — chaînes aux pieds, menottes, tête rasée et costume de prison, — qui n'avaient d'autre objet que de détruire en eux ce qui constitue les principaux mobiles de la vie morale pour la grande moyenne des hommes, c'est-à-dire le souci du respect d'autrui, la honte, le sentiment de la dignité humaine.

» En troisième lieu, Nekhludov avait l'impression qu'en exposant ces hommes à un danger constant de maladie ou de mort, on les plaçait dans cette disposition d'esprit où l'homme le meilleur et le plus moral se trouve porté par l'instinct de conservation à commettre et à justifier les actes les plus cruels et les plus immoraux.

» En quatrième lieu, Nekhludov avait l'impression qu'en obligeant ces hommes à ne subir jour et nuit d'autre compagnie que celle d'êtres foncièrement dépravés, — assassins, voleurs, incendiaires, — on les obligeait à subir eux-mêmes l'épidémie de cette dépravation ».

Il nous faut compléter cette citation, déjà longue, par la profession de foi qui échappe à Nekhludov quand son beau-frère se hasarde à lui dire qu'une des fonctions des tribunaux est de corriger les criminels.

— Jolie, la correction qui résulte du régime des prisons ! s'écrie Nekhludov... De punitions, il y en a que deux, les deux seules que l'on employait autrefois : le fouet et la mort.

— En vérité, voilà ce que je ne me serais pas attendu à vous entendre dire !

— Mais parfaitement ! De faire souffrir un homme pour l'empêcher de recommencer une action qui lui a valu de souffrir, cela est raisonnable, et de couper la tête à un homme qui est dangereux pour les autres hommes, cela aussi a un sens. Mais quel sens y a-t-il à s'emparer d'un homme déjà dépravé par la paresse et le mauvais exemple pour l'enfermer dans une prison où la paresse devient pour lui une obligation et où les mauvais exemples l'entourent de toutes parts ? Ou bien quel sens y a-t-il à le transporter aux frais de l'État — on m'a dit que cela ne coûtait pas moins de cinq cents roubles par homme — du Gouvernement de Toula dans celui d'Irkoutsk ou de celui de Koursk...

— N'empêche que les hommes redoutent ces voyages aux frais de l'État et que, sans ces voyages et sans les prisons, nous ne serions pas tranquillement assis ici, comme nous le faisons aujourd'hui.

— N'empêche que, avec vos prisons, vous ne sauriez prétendre à protéger la société, car ces hommes que vous mettez en prison en sortent tôt ou tard et le régime auquel vous les soumettez n'a pour effet que de les rendre plus dangereux.

Les lectures pénitentiaires de Tolstoï me paraissent décidément aussi incomplètes que ses lectures criminologiques ? Quel compte tient-il du grand effort du XIX^e siècle tout entier pour l'organisation rationnelle et moralisatrice de la séparation individuelle des détenus ? Quant à la paresse des prisons, il ne conviendrait guère d'en parler en France, où la productivité excessive, paraît-il, du travail pénal fait l'objet à la Chambre d'interpellations périodiques. Enfin, j'aimerais avoir le sentiment de l'auteur sur les Reformatoires, la condamnation avec sursis, les asiles de buveurs, les œuvres multiples de patronage des libérés, les colonies de jeunes détenus. Il me semble rencontrer dans cette liste, facile d'ailleurs à allonger, quelques formes d'intervention assez heureuses, que le knout ou la guillotine parviendraient difficilement à suppléer.

Des trois fonctions principales que nous reconnaissons à la peine,

Nekhludov en retient deux — ce qui m'a quelque peu surpris : comme Ignace Nicéphorovitch, je le croyais ennemi de toute répression, puisque la société est la seule et grande coupable. Il accepte l'intimidation par le fouet et l'élimination par la mort; mais il ne croit pas que la peine puisse remplir un troisième but, l'amendement des criminels. Certes nos efforts vers ce but sont encore récents, car le mouvement de réforme que John Howard contribua à faire naître ne date pas de plus d'un siècle, les prisons en commun sont encore les plus nombreuses, et ce n'est que dans un avenir encore lointain que l'on peut espérer cette transformation profonde du personnel de garde, qui est la condition essentielle du progrès pénitentiaire. Pourquoi méconnaître cependant les résultats qui ont couronné les généreux essais que l'initiative des particuliers, plus encore que celle des États, ont osés dans cette voie? Que l'on condamne les systèmes pénitentiaires en vigueur, la transportation telle qu'elle est pratiquée, les convois de forçats, la promiscuité des détenus, la dureté inintelligente des gardiens, que l'on fasse un tableau facile de la dépravation croissante et fatale de ces malheureux que l'on n'a pourtant pas le droit de corrompre en les punissant; soit, encore une fois nous sommes d'accord, toutes ces choses sont mauvaises et nous les déplorons aussi. Mais nous pouvons faire mieux et nous avons déjà fait mieux. Pourquoi Tolstoï veut-il l'ignorer et se maintient-il dans l'amplification de lieux communs, déjà si souvent exploités avant lui avec des intentions moins pures, et où sa voix d'apôtre s'abaisse parfois aux intonations haineuses d'un orateur de meeting?

Je crois que, comme bien d'autres, il s'est laissé séduire par les formules simples, qui, en matière sociale, sont presque toujours des formules fausses. Parmi ces formules simples, il en est naturellement beaucoup de révolutionnaires, car rien n'est si simple que de détruire d'abord pour construire ensuite; rien n'est si simple que de transformer les juges en criminels et les criminels en honnêtes gens, et de faire retomber sur l'organisation sociale l'ensemble des fautes individuelles. On oublie trop que, de tous ces criminels qu'on absout, il en est peut-être dont la chute n'a pas été aussi fatale que celle de la Maslova — et la Maslova elle-même, Tolstoï le reconnaît, aurait pu se ressaisir, si elle avait eu l'énergie de travailler. On oublie, d'autre part, que tous les honnêtes gens ne sont pas nécessairement des repus et des égoïstes, que beaucoup parmi eux, et de plus en plus, se sentent solidaires de ceux qui souffrent et directement intéressés à leur régénération morale et à l'amélioration matérielle de leur condition. Peut-être objectera-t-on que c'est encore là une forme, raffinée

il est vrai, de l'égoïsme. Je crois qu'il est plus généreux et de meilleure politique de ne pas se le demander et je me trouve amené à finir cette étude comme Tolstoï a commencé son livre, par une parole de l'Évangile, celle qui tomba des Cieux dans la nuit de Noël: « Paix aux hommes de bonne volonté! » Oui, plus de sarcasmes ni de dédain, mais plutôt de la sympathie et des encouragements pour les ouvriers patients et silencieux du progrès social, savants et hommes d'œuvres, eussent-ils même le double tort d'être nés riches et d'appartenir à ce qu'on appelle encore, par euphémisme, les classes dirigeantes. Cette conclusion n'atteint pas seulement Tolstoï; elle atteint tous ces grands penseurs et ces remueurs de peuples qui, avec moins de loyauté et de désintéressement que lui, dans les clubs ou dans leur cabinet, dans leurs livres ou dans leurs discours, travaillent à précipiter l'humanité dans de tragiques aventures, sans s'être jamais demandé sérieusement s'ils pourront sur toutes ces ruines asseoir solidement une société nouvelle.

Paul CUCHE.